

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
SEANCE DU 8 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 octobre 2025 à dix-neuf heures, le Comité syndical dûment convoqué le 2 octobre deux mille vingt-cinq, s'est réuni salle du Conseil à MOUZEIL, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Anne-Marie CORDIER.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 16

Nombre de délégués présents (titulaires et suppléants) : 11

Nombre de délégués participant au vote : 10

Titulaires présents :

Elus Couffé : Frédéric DELANOUE

Elus Ligné : Anne-Marie CORDIER, Stéphanie BÉRITAULT, Déborah SIDDI, Guillaume NIEL

Elus Mouzeil : Daniel GARNIER, Florence BEZIER, Jacqueline LE TEXIER,

Titulaires absents excusés :

Elus Couffé : Daniel PAGEAU, Roseline VALEAU, Suzanne LELAURE,

Elus Le Cellier : Michael DAVID, Aurelia AUDRAIN, Philippe MOREL, Céline VERMOSEN

Elus Ligné : /

Elus Mouzeil : Damien LE BRESTEC

Suppléants présents :

Elus Couffé : Cécile COTTINEAU (pouvoir de Daniel PAGEAU), Sylvie FEILLARD (pouvoir de Roseline VALEAU),

Elus Ligné : Déborah JOURDON

Suppléants absents excusés :

Elus Couffé : Sylvie LE MOAL, Eugénie MBILEMBI BOMODO

Elus Le Cellier : Stéphanie HERBETTE, Alice BAUDEL, Alix ERMENEUX, Philippe TRESSARD

Elus Ligné : Aurélie VASSAULT DUVAL, Maurice PERRION, Anita MENET

Elus Mouzeil : Marina JULIENNE, Benoît DESORMEAUX, Marie RAFFIN, Nathalie TRUIN

Secrétaire de séance : Stéphanie BERITAULT

N°08.10.2025-03 : CREATION, SUITE A LA PROMOTION INTERNE D'UN AGENT, D'UN POSTE D'ATTACHE TERRITORIAL

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des service.

Considérant l'inscription sur liste d'aptitude au grade d'attaché territorial d'un agent au titre de la la promotion interne,

Considérant que le grade à créer est en adéquation avec les fonctions exercées par l'agent concerné par cette promotion,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu L'article L 313-1 du code de la fonction publique,
Vu l'arrêté n°2025-104-CA-AI portant liste d'aptitude au titre de la PROMOTION INTERNE au grade d'attaché territorial,
Vu le tableau des effectifs,
Vu l'avis du bureau sivomal du 24 septembre 2025,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide de :

Suffrages exprimés :			
Voix pour : 11	Voix contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

- Créer à compter du 1^{er} janvier 2026 un emploi d'attaché territorial à temps complet pour exercer les missions d'agent chargé de coopération,
- Autoriser la Présidente à prendre toutes dispositions pour l'application conforme de la présente délibération,
- Modifier en conséquence le tableau des effectifs,

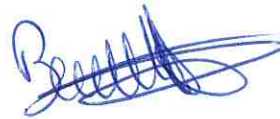
La Présidente

Anne-Marie CORDIER


SIVOM du secteur de Ligné
3 place de la Perretterie
44 850 LIGNÉ
Tel : 02.51.12.20.04
accueil@sivomligne.fr

La secrétaire de séance

Stéphanie BERITAUT



Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture le :